

# Séminaire Chaire ACPR : fiscalité, coût des fonds propres des assureurs, et le cas des fonds spéculatifs offshore de réassurance

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 1 juin 2022, Gregory Niehaus (Université de Caroline du Sud), qui a présenté en vidéoconférence un papier récent sur l'impact de la fiscalité sur le coût des fonds propres des assureurs.

Les compagnies d'assurance détiennent de larges portefeuilles de titres financiers. Ces derniers génèrent des revenus qui sont soumis à la fois à l'imposition au titre de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu (IR) des particuliers aux États-Unis. Si ces titres étaient détenus par une entité intermédiaire telle qu'un fonds commun de placement ou un fonds spéculatif, les revenus ne seraient soumis qu'à l'IR. Cela implique que la détention d'actifs financiers par un assureur est pénalisante sur le plan de l'impôt sur les sociétés. Il existe toutefois un avantage fiscal à détenir certains titres auprès d'un assureur au titre de l'IR.

Le papier examine d'un point de vue théorique les effets de la fiscalité des particuliers sur le coût fiscal des fonds propres des assureurs. En deuxième lieu, il étudie la façon dont les coûts fiscaux ont varié dans le temps sous différentes règles fiscales et comment ils varient en fonction de différents portefeuilles d'actifs. Le papier traite également des fonds spéculatifs offshore de réassurance, qui constituent une étude de cas intéressante illustrant l'importance des règles en matière d'imposition des revenus des particuliers.

Les questions de l'auditoire ont porté notamment sur l'évidence empirique d'un changement du comportement des assureurs à la suite de modifications de la fiscalité, et sur les différences entre les États-Unis et l'Europe concernant la fiscalité et son impact sur les compagnies d'assurance et de réassurance.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Notre prochain séminaire aura lieu le mercredi 7 septembre 2022, après la pause d'été.